

FÉDÉRATIONS VITICOLES

ViGnerons
de la
Touraine

Les dispositifs d'aides aux entreprises vitivinicoles

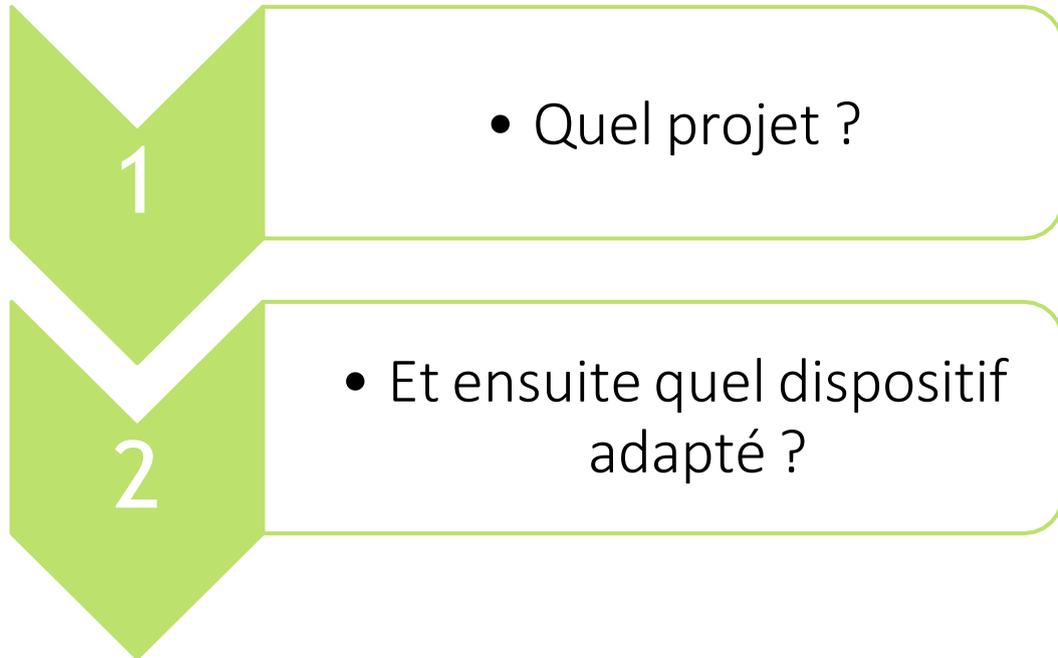
Mise à jour Avril 2025

Fédérations Viticoles, les Vignerons de la Touraine

Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe (FAV 37-72)
38 rue Augustin Fresnel, 37170 Chambray-lès-Tours
06 59 02 29 78 / fav3772@gmail.com

Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher (FAV 41)
35D Allée des Pins, 41000 Blois
06 50 10 26 87 / direction.fav41@orange.fr

➤ Quelles aides ?



➤ Quel type de projet ?



➤ Quel(s) dispositif(s) ?

Production

❖ PLANTATION DE VIGNES	3
FRANCEAGRIMER : AIDE A LA RESTRUCTURATION	3
❖ PLANTATION DE HAIES	4
PACTE « HAIE »	4
❖ PROTECTION CONTRE ALEAS CLIMATIQUE	5
DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRODUCTIFS (SIAP) MESURE « RISQUES CLIMATIQUES »	5
❖ VIGNES : OUTILS LIMITANT INTRANTS ET AIRE	6
DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRODUCTIFS (SIAP) MESURE « PROTECTION RESSOURCE NATURELLE EN EAU »	6
❖ VIGNES : OUTILS LIMITANT INTRANTS	7
CAPEX	7
❖ CERTIFICATION HVE 3	8
CREDIT D'IMPOT VERT	8
AIDE A LA CERTIFICATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE	9
AIDE A LA CONVERSION (CAB)	10
❖ CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE	11
CREDIT D'IMPÔT BIO	11
❖ ECOREGIME EN VITICULTURE	12
AIDE PAC	12
❖ CONSTRUCTION / AMENAGEMENT D'UN BATIMENT	13
FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS	13
❖ MATERIELS DE CAVE	14
FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS	14
❖ ASSURANCE MULTIRISQUE CLIMATIQUE	15
AIDE ASSURANCE RECOLTE	15

Production :



PLANTATION DE VIGNES

FRANCEAGRIMER : AIDE A LA RESTRUCTURATION

- Investissements :

Plantation de vignes par changement de cépages et/ou de densité entre l'arrachage et la plantation

- Critères :

Exploitants viticoles, liste d'appellations, liste d'appellations, d'IGP et VSIG éligibles à l'aide.
Surface minimale : 0,01 ha / Surface maximale : 3 ha

- Aide :

- Restructuration individuelle : taux maximum 9 800 €/ha + 2 000 € si JA + 250 € si assurance récolte
- Restructuration collective : taux maximum 13 300 €/ha + 1 000 € si JA + 250 € si assurance récolte

- Période de dépôt : *sous viti-restructuration*

- Demande d'aide du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025
- Demande de paiement jusqu'au 17 septembre 2025

- Votre interlocuteur :

Aurélie PAYRAUDEAU
Comité Restructuration du Vignoble Val de Loire Centre
06.50.69.10.50

restructuration.loire@gmail.com

<http://restructurationvignobleloire.unblog.fr/>

Production :



PLANTATION DE HAIES

PACTE « HAIE »

- Investissements :

Plantation de haies ou d'arbres alignés

- Critères :

- Agriculteurs, personnes physiques ou morales (GAEC, EARL, SARL, ...)
- Exploitations agricoles des établissements d'enseignement agricole
- Les groupements d'agriculteurs CUMA, GIEE

- Aide :

Aide de 100% des dépenses éligibles par dossier. Plancher minimum de dépenses éligibles de 1 500€ HT

- Période de dépôt :

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2024 avec 2 dates intermédiaires de relève :

- 30 juin 2024
- 15 septembre 2024

- Votre interlocuteur :

DRAAF Centre Val de Loire

Tous les éléments via le lien :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-l-appel-a-projets-investissement-est-ouvert-a1753.html>

Production :



PROTECTION CONTRE ALEAS CLIMATIQUE

DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRODUCTIFS (SIAP) MESURE « RISQUES CLIMATIQUES »

- Investissements :

Matériel de protection contre le gel : Tours antigel, dispositifs d'aspersion, soufflerie air chaud, fils chauffants, chaufferettes

- Critères :

- Exploitations agricoles individuelles
- Sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole
- Les groupements d'agriculteurs CUMA, GIEE

- Aide :

- Projets individuels : 30% des dépenses éligibles retenues
- Groupements d'agriculteurs : 40% des dépenses éligibles retenues

- Montant subventionnable :

- En individuel : de 12 500€ à 90 000€ HT
- Pour les CUMA : de 12 500€ à 200 000€ HT

- Période de dépôt :

- Du 13 mars au 30 avril 2025

- Votre interlocuteur :

FEADER et co-financeur Conseil Régional via le CAP Filière Viticulture

Isabelle DEFROCOURT
Association Filière Vin Centre Val de Loire
06.50.10.26.87
arfvcdl@orange.fr

Production :



VIGNES : OUTILS LIMITANT INTRANTS ET AIRE

LAVAGE

DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS AGRICOLES PRODUCTIFS (SIAP) MESURE « PROTECTION RESSOURCE NATURELLE EN EAU »

- Investissements :

Pulvérisation, désherbage, matériel de travail du sol, entretien couvert, aire de lavage, traitement des effluents phytosanitaires

- Critères :

- Exploitations agricoles individuelles
- Sociétés ayant pour objet la mise en valeur directe d'une exploitation agricole et exerçant une activité agricole
- Les groupements d'agriculteurs CUMA, GIEE

- Aide :

- Projets individuels : 40% des dépenses éligibles retenues
- Bonification : +10% pour les projets des exploitations engagées ou en cours de conversion en AB
- Groupements d'agriculteurs : 55% des dépenses éligibles retenues

- Montant subventionnable :

- En individuel : de 12 500€ à 90 000€ HT
- Pour les CUMA : de 12 500€ à 200 000€ HT

- Période de dépôt :

- Attente d'ouverture en 2025

- Votre interlocuteur :

FEADER et co-financeur Agence de l'eau

Isabelle DEFROCOURT
Association Filière Vin Centre Val de Loire
06.50.10.26.87
arfvcdl@orange.fr

Production :

❖ VIGNES : OUTILS LIMITANT INTRANTS

CAPEX

- Investissements :

Outils d'aide à la décision

- Critères :

Exploitations viticoles (CUMA non éligible)

- Aide :

- Base de 30%,
- +10% si Jeune Agriculture (JA) ou Nouveau Agriculteur (NA)
- +10% pour exploitation en AB ou en conversion

- Montant subventionnable :

- De 5 000 à 12 500€ HT de montant subventionnable
- 1 seul dossier par exploitation pour toute la période

- Période de dépôt :

- Tout au long de l'année, jusqu'en juin 2027 sous réserve des crédits

- Votre interlocuteur :

Conseil Régional Centre Val de Loire, enveloppe CAP Filières Viticulture

Isabelle DEFROCOURT
Association Filière Vin Centre Val de Loire
06.50.10.26.87
arfvcdl@orange.fr

Production :



CERTIFICATION HVE 3

CREDIT D'IMPOT VERT

- Investissements :

Matériels de précision

- Critères :

- Entreprises agricoles qui, au cours de l'année 2025, se verront délivrer une certification de 3^{ème} niveau « dite HVE »
- Exploitations qui détiennent une attestation HVE 3 valide au 31 décembre 2024

- Aide :

- 2 500€ de crédit d'impôt

- Montant subventionnable :

Maximum 5000 € d'aides au titre du crédit HVE et du crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique et d'autres aides accordées en vue de l'obtention de la certification d'exploitation à haute valeur environnementale

Production :

❖ CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

AIDE A LA CERTIFICATION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Investissements :

Matériels labélisés

- Critères :

Tout agriculteur, dont :

- Le siège d'exploitation se situe en région Centre-Val de Loire,
- Ayant notifié son activité « Agriculture Biologique » ou « conversion » l'année de la demande,
- Adhérent à un GAB ou suivi par un technicien en agriculture biologique d'une chambre d'Agriculture de la Région Centre-Val de Loire ou par un technicien de la SICAVAC

- Aide :

- Forfait de 1 200€ par an sur 3 ans

- Période de dépôt :

- Jusqu'au 19 avril 2024

- Votre interlocuteur :

Conseil Régional Centre Val de Loire, GAB du département du siège social

Production :

❖ CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

AIDE A LA CONVERSION (CAB)

- Investissements :

Conversion en agriculture biologique

- Critères :

Exploitations viticoles dont les surfaces sont en première ou en deuxième année de conversion

- Aide :

- 350€/ha pour la CAB sur 5 ans

- Montant subventionnable :

- Maximum 20 000€

- Période de dépôt :

- Dans la déclaration PAC (cocher case aide bio)

- Votre interlocuteur :

Conseillers en agriculture biologique des Chambres d'Agriculture Départementales

Production :

❖ CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CREDIT D'IMPÔT BIO

- Critères :

Exploitations en conversion bio ou déjà reconnues en Agriculture Biologique avec au moins 40% de l'activité en bio

- Aide :

- 4 500€ de crédit d'impôt

- Montant subventionnable :

- Cumul possible avec l'aide de la CAB dans la limite de 5 000€

- Période de dépôt :

- Dans la déclaration PAC (cocher case aide bio)

Production :



ECOREGIME EN VITICULTURE

AIDE PAC

- Critères : Aide PAC sous condition de mise en œuvre de pratique en faveur de l'environnement
 - **Voie « pratiques agricoles »**
 - **Voie « certification environnementale »**
 - **Voie « éléments favorables à la biodiversité »**
 - Activer 1 DPB ou 1 fraction de DPB

- Aide :
 - Aide à l'hectare en fonction de la voie choisie

- Période de dépôt :
 - Dans la déclaration PAC

Production :



CONSTRUCTION / AMENAGEMENT D'UN BATIMENT

FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS

- Investissements :

Etude préalable, construction ou rénovation d'un bâtiment de vinification et/ou de stockage, terrassement, aménagement intérieur, isolation etc.

- Critères :

- Entreprises vitivinicoles (individuelles ou sociétaires)
- Organisations de producteurs de vin et les associations de producteurs

- Aide :

- 30%,
- +5% pour nouvel installé
- +5% pour projets structurants
- +5% pour investissements environnementaux
- 35% taux d'aide maximal

- Plafond :

- 10 000€ HT minimum par dossier
- Plafonnée à 800€/m² pour la construction et à 400€/m² pour la rénovation
- Superficie éligible : maximum 10 000m²

- Période de dépôt : *téléprocédure viti-investissement*

- Réouverture début décembre 2025

- Votre interlocuteur :

FranceAgriMer

DRAAF Centre Val de Loire

02.38.77.41.41

ocm-viticole.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Production :

❖ MATERIELS DE CAVE

FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS

- Investissements :

Equipements du chai de la réception de la vendange à la mise en bouteilles et au stockage

- Critères :

- Entreprises vitivinicoles (individuelles ou sociétaires)
- Organisations de producteurs de vin et les associations de producteurs

- Aide :

- 30%,
- +5% pour nouvel installé
- +5% pour projets structurants
- +5% pour investissements environnementaux
- 35% taux d'aide maximal

- Plafond :

- 10 000€ HT minimum par dossier

- Période de dépôt : *téléprocédure viti-investissement*

- Réouverture début décembre 2025

- Votre interlocuteur :

FranceAgriMer

DRAAF Centre Val de Loire

02.38.77.41.41

ocm-viticole.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Production :



ASSURANCE MULTIRISQUE CLIMATIQUE

AIDE ASSURANCE RECOLTE

- Investissements : Multirisques climatiques

Sècheresse, excès de température, coup de chaleur, le coup de soleil, températures basses, manque de rayonnement solaire, coup de froid et gel, excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, excès d'humidité, grêle, poids de la neige et givre, tempête, tourbillon, vent de sable.

- Aide :

- Taux d'aide de 70%

- Période de dépôt :

- Dans la déclaration PAC (cocher case assurance multirisque climatique)

- Votre interlocuteur :

Compagnies d'assurance

➤ Quel(s) dispositif(s) ?

Commercialisation

- ❖ CONSTRUCTION / RENOVATION D'UN CAVEAU ————— **Erreur !**
Signet non défini.
 FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS ————— **ERREUR !**
SIGNET NON DEFINI.
- ❖ AMENAGEMENT D'UN CAVEAU —————
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS ————— **ERREUR !**
SIGNET NON DEFINI.
- ❖ PROMOTION PAYS TIERS ————— **ERREUR !**
SIGNET NON DEFINI.
 FRANCEAGRIMER : AIDE A LA PROMOTION DES PAYS TIERS ————— **ERREUR !**
SIGNET NON DEFINI.
- ❖ RECRUTEMENT V.I.E —————
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 PASS VOLONTAIRE INTERNATIONALE EN ENTREPRISE V.I.E ————— **ERREUR !**
SIGNET NON DEFINI.
- ❖ PARTICIPER A DES SALONS COLLECTIFS A L'INTERNATIONAL —————
ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
 PROGRAMME D' ACTIONS – PÔLE INTERNATIONAL DEV'UP ————— **ERREUR !**
SIGNET NON DEFINI.



Commercialisation :



CONSTRUCTION / RENOVATION D'UN CAVEAU

FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS

- Investissements :

Etude préalable, terrassement, aménagement intérieur, isolation, ...

- Critères :

- Entreprises vitivicoles (individuelles ou sociétaires)
- Organisations de producteurs de vin et les associations de producteurs

- Aide :

- 30%,
- +5% pour nouvel installé
- +5% pour projets structurants
- +5% pour investissements environnementaux
- 35% taux d'aide maximal

- Plafond :

- 10 000€ HT minimum par dossier
- Plafonnée à 800€/m²
- Superficie éligible : maximum 150m² pour la construction plafonnée à 400€/m² pour la rénovation

- Période de dépôt : *téléprocédure viti-investissement*

- Réouverture début décembre 2025

- Votre interlocuteur :

FranceAgriMer

DRAAF Centre Val de Loire

02.38.77.41.41

ocm-viticole.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Commercialisation :



AMENAGEMENT D'UN CAVEAU

FRANCEAGRIMER : AIDE AUX INVESTISSEMENTS

- Investissements :

Banque de dégustation, étagère à vin, cave à vin, lave verre, programme informatique pour la gestion du caveau etc.

- Critères :

- Entreprises vitivinicoles (individuelles ou sociétaires)
- Organisations de producteurs de vin et les associations de producteurs

- Aide :

- 30%,
- +5% pour nouvel installé
- +5% pour projets structurants
- +5% pour investissements environnementaux
- 35% taux d'aide maximal

- Plafond :

- 10 000€ HT minimum par dossier
- Plafonnée à 40 000€ HT

- Période de dépôt : *téléprocédure viti-investissement*

- Réouverture début décembre 2025

- Votre interlocuteur :

FranceAgriMer

DRAAF Centre Val de Loire

02.38.77.41.41

ocm-viticole.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Commercialisation :



PROMOTION PAYS TIERS

FRANCEAGRIMER : AIDE A LA PROMOTION DES PAYS TIERS

- Investissements :

Actions de relations publiques et relations presse, de promotion, de publicité, participation à des manifestations internationales et à des salons professionnels par des opérateurs français à l'international, en dehors de l'Union européenne

- Critères :

- Entreprises vitivinicoles (individuelles ou sociétaires)
- Organisations de producteurs de vin et les associations de producteurs

- Aide :

- Jusqu'à 50% des dépenses admissibles

- Période de dépôt : *téléprocédure viti-promotion*

- Réouverture en septembre 2025

- Votre interlocuteur :

FranceAgriMer

viti-promotion@franceagrimer.fr

Commercialisation :



RECRUTEMENT V.I.E

PASS VOLONTAIRE INTERNATIONAL EN ENTREPRISE V.I.E

- Investissements :

Aide à l'embauche d'une personne en V.I.E

- Critères :

- Entreprises viticoles de la Région Centre Val de Loire

- Aide :

- Subvention forfaitaire de 5 000 €, versé en 1 fois à la notification de l'aide.
- Maximum 2 missions V.I.E. aidées par an et par bénéficiaire.

- Période de dépôt :

- Étape 1 : le porteur de projet doit prendre contact au préalable avec les services de la Région.
- Étape 2 : Le dépôt de la demande devra se faire au plus tard dans les 6 mois du démarrage de la mission.

- Votre interlocuteur :

Région Centre-Val de Loire, Direction de l'Économie

02 38 70 32 71

export@centrevaldeloire.fr

Commercialisation :



PARTICIPER A DES SALONS COLLECTIFS A L'INTERNATIONAL

PROGRAMME D' ACTIONS – PÔLE INTERNATIONAL DEV'UP

- Investissements :

Prestations clé en main (assistance technique, logistique...)

- Critères :

- Entreprises viticoles de la Région Centre Val de Loire

- Aide :

- Aide déjà déduite à l'inscription

- Votre interlocuteur :

Dev'Up

02 18 69 30 31

contact@devup-centrevalde Loire.fr

<https://www.devup-centrevalde Loire.fr/agenda>

➤ Quel(s) dispositif(s) ?

Ressources Humaines

❖ PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	23
AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	23
❖ DIAGNOSTIC RESSOURCE HUMAINE ET FORMATION	24
DIAGNOSTIC RH	24
❖ TRANSFERT DE SAVOIR FAIRE	25
TSF	25
❖ PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	26
PRP	26
❖ ACCUEIL D'UN NOUVEAU SALARIE	27
OBJECTIF COMPETENCE	27
❖ ACCUEIL D'UN NOUVEAU SALARIE	28
DEFI EMPLOI	28
❖ AIDE A L'EMBAUCHE	29
PEPS : PRIME A L'EMBAUCHE D'UN SENIOR	29
❖ AIDE A L'EMBAUCHE	30
AFE : AIDE FORFAITAIRE A L'EMPLOYEUR	30

Ressources humaines :



PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Type d'aide :

Aide à l'investissement dans du matériel visant à améliorer les conditions de travail dans les exploitations,

- Aide à la manutention, siège de vigne électrique, écarteurs de fils
- Plateformes, passerelles fixes ou mobiles...
- Mélangeur...

- Critères :

- Être affilié à la MSA
- Être à jour de ses cotisations sociales
- Avoir employé au maximum 20 ETP (Equivalent Temps Plein) sur les 4 derniers trimestres
- Ne pas avoir bénéficié d'aide MSA dans les 5 dernières années au titre de la prévention des risques
- Avoir réalisé ou initié son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Ne pas avoir réalisé les investissements avant la demande

- Aide :

- 50% du montant HT de l'achat dans la limite de 3 000€

- Votre interlocuteur :

Conseillers en prévention des risques de la MSA

Ressources humaines :



DIAGNOSTIC RESSOURCE HUMAINE ET FORMATION

DIAGNOSTIC RH

- Type d'aide :

Accompagner la prise de recul et la réflexion des entreprises sur leurs pratiques RH et formation et les aider à définir leur plan d'action.

- Critères :

- Toute entreprise du secteur agricole à jour de ses cotisations

- Aide :

- Prise en charge à 100 % par OCAPIAT (sur la contribution légale, au titre du plan de développement des compétences, dans la limite des fonds disponibles).

- Votre interlocuteur :

Conseillers entreprise OCAPIAT

Ressources humaines :



TRANSFERT DE SAVOIR FAIRE

TSF

- Type d'aide :
 - Eviter la perte des savoirs et savoir-faire lors des départs à la retraite,
 - Favoriser le partage des expertises au quotidien dans l'entreprise,
 - Optimiser et fiabiliser le passage de relais entre deux ou plusieurs personnes

- Critères :
 - Toute entreprise du secteur agricole à jour de ses cotisations

- Aide :
 - Prise en charge à 100 % par OCAPIAT

- Votre interlocuteur :

Conseillers entreprise OCAPIAT

<https://www.ocapiat.fr/mettre-en-place-des-actions-de-transfert-des-savoirs-faire-tsf/>

Ressources humaines :

❖ PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PRP

- Type d'aide :
 - Prévenir les risques professionnels dans l'entreprise et mettre en place les moyens adéquats (méthodologie, organisation, techniques...),
 - Répondre aux obligations légales d'information et de formation sur les risques professionnels,
 - Sensibiliser et impliquer les collaborateurs dans la prévention des risques professionnels
 - Intégrer au quotidien la prévention des risques professionnels dans les activités des salariés

- Critères :
 - Toute entreprise du secteur agricole à jour de ses cotisations

- Aide :
 - Prise en charge à 100 % par OCAPIAT

- Votre interlocuteur :

Conseillers entreprise OCAPIAT

<https://www.ocapiat.fr/mettre-en-place-des-actions-de-prevention-des-risques-professionnels-prp/>

Ressources humaines :



ACCUEIL D'UN NOUVEAU SALARIE

OBJECTIF COMPETENCE

- Type d'aide :

Aide permettant d'intégrer pendant 6 mois un demandeur d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle

- Critères :

- Effectif de moins de 100 salariés
- Plus d'un an d'existence et un premier exercice comptable clos
- Financièrement apte à porter le projet
- Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 12 derniers mois

- Aide :

- Avantage financier entre 20 et 70%

- Votre interlocuteur :

ARDAN CENTRE

02 54 44 65 79

contact@ardancentre.fr

www.ardancentre.fr

Ressources humaines :



ACCUEIL D'UN NOUVEAU SALARIE

DEFI EMPLOI

- Type d'aide :

Formation d'un nouveau salarié en entreprise

- Critères :

- CDI, CDD de 6 mois minimum
- Entreprise de moins de 11 salariés

- Aide :

- Entre 350 et 1490€

- Période de dépôt :

- Dossier à déposer 1 mois maximum après le recrutement

- Votre interlocuteur :

Conseillers entreprise OCAPAT

<https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-DEFI-EMPLOI-OCAPAT.pdf>

Ressources humaines :



AIDE A L'EMBAUCHE

PEPS : PRIME A L'EMBAUCHE D'UN SENIOR

- Investissements :

Embauche en contrat de professionnalisation

- Critères :

- Embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans

- Aide :

- 2 000€

- Votre interlocuteur :

Conseillers entreprise France Travail

Ressources humaines :



AIDE A L'EMBAUCHE

AFE : AIDE FORFAITAIRE A L'EMPLOYEUR

- Investissements :

Embauche en contrat de professionnalisation

- Critères :

- Embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans

- Aide :

- 2 000€

- Votre interlocuteur :

Conseillers entreprise France Travail

➤ Quel(s) dispositif(s) ?

Installation

❖ INSTALLATION	32
DOTATION JEUNE AGRICULTEUR	32
❖ INSTALLATION	33
AIDE COMPLEMENTAIRE AUX REVENUS JA	33
❖ STATUT JA	34
DOTATION NOUVEL AGRICULTEUR	34
❖ STATUT JA	35
AIDES FISCALES	35
ABATTEMENT BENEFICE IMPOSABLE AU REEL	
❖ STATUT JA	36
AIDES FISCALES	36
DEGREVEMENT TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES	

Installation :

❖ INSTALLATION

DOTATION JEUNE AGRICULTEUR

- Critères :
 - Être âgé de plus de 18 ans et avoir moins de 40 ans,
 - Avoir la capacité professionnelle (diplôme niveau 4 agricole + validation du PPP depuis moins de 2 ans),
 - Réaliser une 1ère installation.

- Aide :
 - De 14 000 € (montant de base) à 40 000 € (si AB et fonction niveau du montant d'investissement)

- Plus d'informations :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/le-point-accueil-installation-pai-a669.html>

<https://centre-valdeloire.sinstallerenagriculture.fr/>

Installation :

❖ INSTALLATION

AIDE COMPLÉMENTAIRE AUX REVENUS JA

- Critères :
 - Pas d'obligation d'avoir perçu les aides de l'Etat à l'installation pour être éligible
 - Agriculteur actif qui détient au moins 1 DPB
 - Répondant à la définition de Jeune Agriculteur à la date de sa 1^{ère} demande de DPB
 - Etant dans une situation de 1^{ère} installation
 - Qui à un diplôme niveau 4 agricole
 - OU diplôme de niveau 3, ou attestation de fin d'études secondaires ET activité professionnelle dans le secteur agricole de plus de 24 mois au cours des 3 dernières années OU activité professionnelle dans le secteur agricole de plus de 40 mois au cours de 5 dernières années

- Aide :
 - Forfait : 4 469 € / an / exploitation

- Plus d'informations :

<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/le-point-accueil-installation-pai-a669.html>

Installation :

❖ STATUT JA

DOTATION NOUVEL AGRICULTEUR

- Critères :
 - Agriculteur dont l'âge est compris entre 41 et 50 ans

- Aide :
 - Exploitation en bio uniquement
 - 9 000 € aide de base jusqu'à 18 000 € si suivi post-installation

- Plus d'informations :

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/dossiers-1/detail-du-dossier/aides-a-linstallation-dotation-jeune-agriculteur-dotation-nouvel-agriculteur>

Installation :



STATUT JA

AIDES FISCALES

- Types d'aide :

Abattement bénéfice imposable au réel

- Critères :

- Être au régime d'imposition au « bénéfice réel »
- Adhérer à un organisme comptable certifié

- Aide :

- Abattement de 100 % sur le bénéfice imposable au réel réalisé au cours de la première année d'installation et de 75 % pour les quatre années suivantes

- Plus d'informations :

www.devenir-agriculteur-en-region-centre.fr

Installation :



STATUT JA

AIDES FISCALES

- Types d'aide :

Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

- Aide :

- 50 % de plein droit pendant 5 ans suivant l'installation (pris en charge par l'Etat)
- 50 % restants de la part communale si le conseil municipal le vote

- Période de dépôt :

- La demande doit être déposée au centre des impôts, entre le 1er janvier et le 31 janvier suivant l'installation.

- Plus d'informations :

www.devenir-agriculteur-en-region-centre.fr



Fédérations Viticoles, les Vignerons de la Touraine

<https://www.vigneronsdelatouraine.com/>

Fédération des Associations Viticoles d'Indre-et-Loire et de la Sarthe (FAV 37-72)

ROUBIERE Camille

38 rue Augustin Fresnel, 37170 Chambray-lès-Tours

06 59 02 29 78

fav3772@gmail.com

Fédération des Associations Viticoles du Loir-et-Cher (FAV 41)

DEFROCOURT Isabelle

35D Allée des Pins, 41000 Blois

06 50 10 26 87

direction.fav41@orange.fr